



Communauté de Communes
de Deleves-Sompe



PLAN
LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

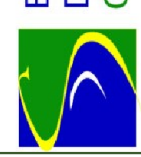


Direction Départementale
de l'Équipement Rural
Le Puy-de-France
Chambre d'Agriculture

PLAN
REGLEMENTAIRE
A4

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
BOURNONVILLE



BOULOGNE-SURMER
Développement
Côte d'Opale
de l'Urbanisme

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mai 2019
La présente délibération prévue par l'article L151-15 du Code
de l'Urbanisme a été adoptée à l'unanimité.
APPROBATION : le 14 novembre 2019



Information :
En plus des dispositions représentées au plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI de la Liane approuvé en 2004. Une révision du PPRI est en cours d'élaboration, dont les aléas sont représentés sur le plan C.

Légende

HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN

- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole
- Périmètre 100 m exploitation agricole
- Surface en eau
- Cours d'eau (rivière, fleuve)
- Bâtiment
- Cimetière
- Parcelle
- Limite de commune

ZONAGE (art.L151-9 du CU)

- Zones urbaines
- Zones naturelles ou forestières
- Zones agricoles

SITE PROJET

- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
- Zone Potentielle de Développement Futur

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...) ou non aedificandi
- Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU



Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPV, BOCO 2019

Echelle de référence : 1/5 000
0 100 200 Mètres

